

bonnes mœurs, d'un grand nombre de mauvais chrétiens dispersés sur une surface immense. Graces à notre jeunesse et à une santé longtemps soutenue, nous avons parcouru plus de cinq-cens lieues de territoire de l'Est à l'Ouest, savoir, depuis l'isle du Cap Breton inclusivement jusqu'à la Rivière à la Tranche dans le Haut-Canada, et quoique ces excursions nous eussent porté plus loin qu'aucun de nos prédécesseurs, il s'en falloit de beaucoup que nous eussions atteint l'extrémité d'un diocèse sans bornes à l'Ouest et au Nord. Ce fut ce qui nous engagea à solliciter en 1819, une division du tout en cinq Diocèses dont le premier auroit été composé des trois Districts de Gaspé, de Québec et des Tois-Rivières, le second des Isles et Provinces du Golphe St. Laurent, le troisième du seul District de Montréal, le quatrième de la Province du Haut-Canada et le cinquième de tout le territoire arrosé par les rivières qui portent leurs eaux dans la baie James ou dans la baie d'Hudson.

Ce plan extrêmement goûté, suggéré même en partie par la Cour de Rome, n'entra point dans les idées de celle de Londres qui consentoit bien que l'autorité ecclésiastique fût partagée entre plusieurs, mais vouloit que le Gouvernement n'eût affaire qu'à un seul. Le S. Siège cédant aux circonstances, crut donc devoir mettre ce Diocèse sur le même pied que celui de Wilna en Lithuanie, dont l'évêque a sous lui quatre suffragans consacrés sous des titres *in partibus infidelium*, qui se partagent quatre différens Districts de son Diocèse et y exercent, sous sa dépendance, toute la juridiction épiscopale. Ce fut sur ce principe qu'en vertu de Brefs Apostoliques, Monseigr. Alexandre Macdonell fut institué évêque de Rhésine pour le Haut-Canada, Monseigneur Jean-Jacques Lartigue évêque de Telmesse pour le District de Montréal, Monseigr. Bernard-Angus M'Eachern évêque de Rose pour les provinces et isles du Golphe et Monseigr. Joseph-Norbert Provencher évêque de Juliopolis pour le Territoire du Nord-Ouest. Nous avons, dans le temps, fait savoir à chacun de ces Districts, l'institution et la consécration des Prélats qui leur sont respectivement préposés, mais nous ne les avons pas encore annoncés au Clergé du Diocèse en général, et c'est ce que nous faisons aujourd'hui, en vous invitant, Nos TRES CHERS FRERES, de joindre vos prières aux nôtres, afin que Dieu répande ses bénédictions sur le présent ordre des choses, dans la confiance que nous avons que sa bonté paternelle l'améliorera avec le temps. Nous n'avons pas appris, sans une grande affliction, que dans un certain District on avoit contesté la juridiction d'un de ces dignes évêques; mais nous osons nous flatter, d'après l'exposé naïf de nos procédés et des dispositions du S. Siège, que des réflexions plus judicieuses rapprocheront les esprits, réuniront les cœurs et combleront nos vœux pour l'édification de l'église, l'union de ses membres et leur soumission parfaite aux vûes du Souverain Pontife. Passons à d'autres matières.